

STUDIO PARBLEUX CONDITIONS D'UTILISATION / COVID-19

AVANT L'ARRIVÉE SUR LES LIEUX

- Les locataires ont pris connaissance du protocole mis en place pour assurer la sécurité de tout le monde et comprennent l'importance de participer au maintien des lieux. La personne responsable de la location a la responsabilité de partager le protocole et de sensibiliser toutes les personnes qui participent à l'activité de l'importance de le respecter.
- Les locataires font une autoévaluation à la maison sur leur état de santé. En cas de symptôme de la COVID-19 ou de doutes, il est convenu de ne pas se présenter en studio.

À L'ARRIVÉE SUR LES LIEUX

- Entrer par la porte du studio (porte noir à droite de l'ascenseur).
- Lavage des mains obligatoire à l'arrivée.
- Port du masque conseillé dans les aires communes et maintien de la distanciation physique.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 est informée de son obligation de cesser sa participation aux activités jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de les reprendre dans le respect des normes sanitaires établies.

EN STUDIO

- Port du masque conseillé et si possible, maintien de la distanciation physique.
- Veiller à la bonne ventilation du studio en ouvrant les fenêtres quand cela est nécessaire pour aérer, tout en les refermant avant votre départ.
- Lavage régulier des mains demandé.

EXCLUSION DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES DES LIEUX DE TRAVAIL

- Lorsqu'une personne présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, elle doit porter un masque et s'isoler. Pour connaître les mesures à suivre, vous pouvez consulter la page [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#).
- Si une personne présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, toutes les personnes présentes dans le studio doivent quitter les lieux. Afin de connaître les consignes qui s'appliquent à votre situation, vous pouvez consulter le site du gouvernement [Québec.ca](#).
- Dans le cas où une personne présente des symptômes dans les jours suivant sa présence dans les locaux de Parbleux, la personne responsable de la location doit en aviser Parbleux le plus rapidement possible et assurer un suivi auprès de Parbleux quant aux résultats du test de dépistage de la personne, que le test se révèle positif ou négatif.

STUDIO PARBLEUX TERMS OF USE / COVID-19

BEFORE ARRIVING ON THE PREMISES

- Renters must familiarize themselves with the protocol in place to ensure everyone's safety, and understand the importance of maintaining the space. The person responsible for rentals is also in charge of sharing the protocol with all other activity participants and ensuring that they understand the importance of complying with it.
- Renters must self-assess their health at home. If they present any symptoms of COVID-19, or in case of doubt, renters are prohibited from coming to the studio.

WHEN ARRIVING ON THE PREMISES

- Enter through the studio door (black door to the right of the elevator).
- Hand-washing is required on arrival.
- Mask-wearing is recommended in common areas and physical distance must be maintained.
- Anyone presenting symptoms of COVID-19 will be informed of their obligation to cease participating in activities until they are able to resume them, in compliance with public health guidelines.

IN THE STUDIO

- Mask-wearing is recommended and if possible, physical distance must be maintained.
- Ensure good ventilation of the studio by opening the windows when necessary to ventilate, while closing them before your departure.
- Regular hand washing required.

EXCLUSION OF SYMPTOMATIC INDIVIDUALS FROM THE WORKPLACE

- If someone presents symptoms that are consistent with COVID-19, that person must wear a mask and self-isolate. To know the measures to follow, you can consult the page [Instructions for people who show symptoms of COVID-19](#).
- If an individual presents symptoms that are consistent with COVID-19, everyone present in the studio must vacate the premises. To find out what instructions apply to your situation, you can consult the government's website [Québec.ca](#).
- In the event that an individual presents symptoms within days of being on the Parbleux premises, the person responsible for the rental must inform Parbleux as soon as possible and notify Parbleux of the results of the individual's screening test.